

Initiatives ministérielles

Au sein du comité, nous pourrions entendre des gens des deux camps: l'Ontario Handgun Association, la National Rifle Association ou les propriétaires d'armes à feu. Nous pourrions entendre les représentants des chefs de police du Canada. Nos collègues du Parti réformiste pourront leur poser des questions sur les subventions consenties depuis dix ou vingt ans. Laissons faire les insinuations au sujet des chefs de police. Ils ne sont pas nommés par le gouvernement fédéral, mais par leur municipalité. Ces insinuations sont insultantes pour les chefs de police.

Quoi qu'il en soit, ces questions pourront être posées directement. Nous pourrions demander s'il existe une corrélation entre l'enregistrement et la réduction des crimes perpétrés avec une arme à feu. Sinon, il faudra peut-être trouver d'autres raisons justifiant les dispositions sur l'enregistrement.

Je n'arrive pas à concevoir qu'une personne raisonnable refuse de renvoyer cette question au comité de la justice afin qu'il l'étudie en profondeur et que tous les groupes et Canadiens d'un océan à l'autre qui le souhaitent puissent faire part de leur opinion sur ce projet de loi. Tout ce que les réformistes peuvent dire, mis à part le fait que leur motion sonnera le glas de ce projet de loi, est parfaitement insensé.

En terminant, je m'adresse aux gens de ma circonscription, celle de Scarborough—OUEST. J'ai discuté de la question avec eux à de nombreuses occasions. Je veux leur rappeler que je leur ai envoyé un bulletin parlementaire qui contient un sondage. Ils le trouveront dans leur boîte à lettres au cours des deux prochaines semaines. Je leur demande de se prononcer directement sur les questions que j'ai posées au sujet du contrôle des armes à feu.

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, j'ai bien hâte, moi aussi, de parler de cette question. Je suis heureuse d'être de retour à la Chambre. Je me réjouis particulièrement de pouvoir intervenir sur un sujet dont j'ai entendu parler il y a seulement 24 heures. Ça tombe bien.

Cette question a trait à un débat qui s'est tenu il y a quelques années. Il me semble que ça fait 40 ans, mais c'était en fait il y a 4 ans. Mon collègue de Burnaby—Kingsway a dit que la députée de Beaver River était favorable à l'enregistrement des armes à feu. C'est certainement nouveau pour moi, parce que je ne l'ai jamais été. Je me suis dit qu'il valait mieux vérifier la chose.

J'ai bien ri lorsque je l'ai vu dans le hansard du 6 novembre 1991. Le député de Kingston et les Îles me l'a signalé cet après-midi. . .

Le vice-président: Je demanderais au secrétaire parlementaire de bien vouloir cesser de chahuter pendant que la députée fait ses observations.

Mme Grey: Monsieur le Président, je vous remercie et je remercie aussi le député de Kingston et les Îles de me laisser parler.

Selon le député, j'ai dit que j'étais en faveur de l'enregistrement des armes à feu. Je voudrais faire une mise au point. Je voudrais citer le hansard du 6 novembre 1991, à la page 4687. Je venais de terminer mon discours et la période des questions et des observations était commencée. On se souvient que j'étais toute seule là-bas dans le fond et que j'étais constamment la cible du chahutage de la part des députés.

• (1655)

Le secrétaire parlementaire d'alors, un dinosaure conservateur, m'a demandé de faire part de mes préoccupations à la Chambre. Voici ce que je lui ai répondu à la page 4687 du hansard:

J'attire l'attention du député sur les recommandations de l'Association canadienne des policiers, qui disait notamment que plus de 90 p. 100 des personnes interrogées croient que tous les types d'armes à feu devraient être enregistrées.

C'était ce que disait l'Association canadienne des policiers. Cette dernière disait que 90 p. 100 des personnes interrogées croyaient que toutes les armes à feu devraient être enregistrées. J'ai dit ensuite que j'étais d'accord et qu'à mon avis tous les Canadiens le seraient également. Ce sont les données obtenues par l'Association canadienne des policiers, comment pourrais-je les contester? Je ne les conteste pas. Si j'avais été d'accord sur l'enregistrement des armes à feu, j'aurais dit que j'étais d'accord avec elle. Je serais d'accord avec elle si j'étais en faveur de l'enregistrement des armes à feu. Cela tombe sous le sens.

Quand j'ai revu toute cette question hier, je me suis demandé pourquoi, s'il était si évident le 7 novembre 1991 que j'appuyais l'enregistrement des armes à feu, pourquoi la situation n'avait suscité aucune réaction de la part des groupes de ma circonscription et des propriétaires d'armes à feu absolument sérieux, comme ceux de l'association de tir du lac La Biche et de l'association de chasse et de pêche de Grand Centre's Cold Lake. Croit-on que si j'avais approuvé l'enregistrement des armes à feu, ces gens m'auraient laissée même descendre de l'avion pour retourner chez moi? Cette histoire ne tient pas debout.

Si le député de Burnaby—Kingsway s'inquiète du fait que j'appuie l'enregistrement universel des armes à feu, c'est qu'il a dû en trouver la preuve dans mon discours, dans ma thèse. Il n'a trouvé rien de la sorte. Il ne trouvera rien en ce sens aujourd'hui. Il a beaucoup de difficultés avec son petit caucus.

S'ils veulent parler de revirements, monsieur le Président, parlons donc de ce que disaient Ian Waddel, Margaret Mitchell et tous les autres durant la dernière législature. Je pourrais nommer tous les 43 députés en cause. Je suis convaincue que je pourrais me souvenir de chacun. Je me souviens aussi d'Audrey qui répétait sans cesse à quel point c'était terrible. Soudainement, en 1995, tout a changé. Le caucus du NPD n'appuiera pas ce projet de loi. Je dois l'admirer pour ce geste. Le député de Burnaby—Kingsway ne pourra pas le faire. S'il peut justifier son choix dans sa circonscription, fort bien. La situation était bien différente en